



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4185

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 1

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Galliano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4185**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 1**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi d'orientation et de programmation n° 2014-773 du 7 juillet 2014 définit les principes et le cadre d'action des collectivités territoriales dans la mise en place de leur politique de développement et de solidarité internationale dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon peut soutenir, par des subventions de fonctionnement et d'investissement, des acteurs locaux du territoire menant des actions en cohérence avec les principaux axes stratégiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et politiques européennes sur le territoire, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens, et notamment des publics jeunes, aux grands enjeux mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

**I - Les objectifs poursuivis par la Métropole, les thématiques et les critères de sélection des projets**

La Métropole et la Ville de Lyon ont lancé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2017, une procédure commune d'AAPI, reconduite en 2018 et 2019, pour le financement de projets sur les thématiques internationales relevant de leurs compétences respectives, avec les objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle,
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences de la Métropole,
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

La reconduction pour l'année 2020 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, ont été approuvées par la délibération n° 2019-3727 adoptée en Conseil de Métropole du 30 septembre 2019.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Métropole,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Métropole.

Les thématiques retenues pour l'appel à projets internationaux 2020 sont les suivantes :

- 1° - Dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon,
- 2° - Développement et promotion de la francophonie sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon, en lien avec les territoires partenaires,
- 3° - Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon et sur les territoires partenaires,

4° - Projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations bénéficiaires (hors projets fonds eau).

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Métropole ou conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon. Dans les 2 cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

Les dossiers sont instruits par le service commun des relations internationales Métropole de Lyon / Ville de Lyon qui a été institué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ses objectifs sont d'optimiser les ressources, renforcer l'impact des politiques respectives de la Métropole et de la Ville de Lyon et conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine des relations internationales.

Les dossiers sont instruits par ce service selon les objectifs fixés par chaque collectivité sur son champ de compétences et selon les calendriers prévisionnels suivants :

**Phase 1** : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> octobre 2019,  
- date de clôture de dépôt des dossiers le 31 octobre 2019,  
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors du Conseil de Métropole du 1<sup>er</sup> semestre 2020,

**Phase 2** : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> avril 2020,  
- date de clôture de dépôt des dossiers le 30 avril 2020,  
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors d'un Conseil de Métropole du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

## II - Bilan de l'appel à projets 2019

En 2019, l'AAPI a été mis en œuvre en 2 phases distinctes avec une enveloppe budgétaire de 282 800 € pour la Métropole.

La Métropole a retenu 62 projets, dont 22 présentés par de nouveaux porteurs de projets, selon la répartition thématique suivante :

- 23 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- 6 dossiers sur la thématique de la Francophonie,
- 15 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- 18 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Pour information, sur l'ensemble de l'année 2019, la Ville de Lyon a retenu 50 projets, dont 17 présentés par de nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 255 000 €, selon la répartition thématique suivante :

- 25 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- 5 dossiers sur la thématique de la Francophonie,
- 12 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- 8 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

La mise en place de l'AAPI a rempli son objectif de générer de nouvelles initiatives au service du développement des territoires et de leurs habitants, ici et là-bas. Ce dispositif s'appuyant sur ces nombreux acteurs permet de mieux accompagner et valoriser les initiatives citoyennes de notre territoire favorisant les échanges internationaux, de favoriser l'intelligence collective en s'appuyant sur la communauté d'acteurs qui représente un véritable potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation.

Les initiatives des acteurs locaux et du tissu associatif participent au développement et au rayonnement international et s'inscrivent, à ce titre, dans les politiques publiques portées par la Métropole. Ces actions sont un ferment de lien social et de cohésion territoriale ici et là-bas. L'alliance de nos collectivités territoriales et des sociétés civiles contribue au dialogue des cultures sur notre territoire en lien avec nos partenaires dans le monde entier.

### III - Résultats de l'AAPI 2020 1<sup>ère</sup> phase et proposition de financements

Pour la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projets 2020, 61 dossiers ont été reçus, dont 23 présentés par de nouveaux porteurs de projets et répartis selon les différentes thématiques suivantes :

- 23 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- 5 dossiers sur la thématique de la Francophonie,
- 15 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- 18 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, dans la phase 1 de l'AAPI 2020, au profit de 33 structures, dont le détail est fourni en annexe, pour la réalisation de leur projet à caractère international en 2020, et pour un montant total de 140 000 €.

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération et sur présentation du bilan qualitatif et financier du projet réalisé, hormis pour les associations dont les modalités de versement seront définies dans une convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et structures, d'un montant total de 140 000 € au titre de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2020, au profit des bénéficiaires selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations et structures suivantes : Maison des Européens Lyon, Maisons des Solidarités locales et internationales, Africa 50, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 140 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**

.